Collecte du badge d'accès à l'ONU pour CSW68

Chers/ères représentants/es préinscrits/es à la CSW68,

Vous recevez ce message en tant que représentant/e enregistré/e et approuvé/e pour participer à la 68e session de la Commission de la condition de la femme. Les informations suivantes vous permettent d'accéder aux locaux de l'ONU. **Veuillez lire attentivement l'intégralité du document**.

En raison du nombre important de pré-inscriptions à la CSW68, la collecte des badges d'accès à l'ONU aura des heures prolongées **à partir du vendredi avant le début de la session, le week-end** ainsi que pendant les premiers jours.

La collecte de badges d'accès à l'ONU aura lieu **dans le bureau des passes et cartes d'identité de l'ONU,** situés au **320 East 45th Street** (entre First et Second Avenue), à l'extérieur du domaine de l'ONU. **Ne vous dirigez pas vers l'entrée principale des Nations Unies avant d'avoir récupéré votre badge d'accès.**

Les représentants/es doivent s'attendre à de longues files d'attente et à une attente prolongée les lundi 11 mars et mardi 12 mars matins Nous vous recommandons vivement de profiter des horaires étendus aux journées précédent l'ouverture de la session, les 8, 9 et 10 mars.

Horaires de collecte des badges d'accès

Avant la session	Vendredi, 8 mars: 9h – 16h Samedi, 9 mars: 10h – 18h Dimanche, 10 mars: 10h – 18h
Première semaine	Lundi, 11 mars: 8h – 18h Mardi, 12 mars: 8h – 18h Mercredi, 13 mars: 9h – 16h Jeudi, 14 mars: 9h – 16h Vendredi, 15 mars: 9h – 16h
Deuxième semaine	Lundi, 18 mars: 9h – 16h Mardi, 19 mars: 9h – 16h Mercredi, 20 mars: 9h – 16h Jeudi, 21 mars: 9h – 16h Vendredi, 22 mars : 9h – 16h

Obtention des badges d'accès aux Nations Unies

1. Veuillez avoir avec vous l'imprimé de **l'e-mail de confirmation de votre inscription à la CSW68 ainsi qu'un passeport émis par un État membre ou un État observateur des Nations Unies** (ou une pièce d'identité avec

Pour plus d'informations sur la CSW68, veuillez consulter : http://www.unwomen.org/en/csw/csw68-2024

photo émise par le gouvernement si vous venez des États-Unis) **avant de vous présenter au bureau des passes et cartes d'identité de l'ONU**, au 320 East 45th Street. **Sans ces documents, vous ne pourrez pas obtenir votre badge d'accès à l'ONU pour CSW67 !**

Chaque représentant doit avoir reçu l'e-mail de confirmation de la CSW68 lorsque son inscription a été approuvée par le référent de conférence de l'organisation représentée. Cet e-mail à pour sujet "**[Indico] 68th Session of the Commission on the Status of Women (CSW68) confirmation letter"**. Cette lettre est nécessaire pour récupérer votre badge d'accès. Veuillez trouver un exemple ci-dessous :

SAMPLE NOT FOR OFFICIAL USE

UN WOMEN
United Nations Entity for Gender Equality and the Empowerment of Women

68th Session of the Commission on the Status of Women (CSW68):
Registration Confirmation Letter for Representatives of NGOs in Consultative Status with the United Nations Economic and Social Council (ECOSOC)

Dear SAMPLE NAME,

I am pleased to confirm that your organization *SAMPLE ORGANIZATION* has approved your registration as one of its representatives for the sixty-eighth session of the Commission on the Status of Women (CSW68), from 11-22 March 2024 at United Nations Headquarters, New York. The active participation of non-governmental organizations (NGOs) is a critical element in the work of the Commission on the Status of Women (CSW).

Si vous n'avez pas reçu votre e-mail de confirmation de la CSW68, veuillez vérifier votre dossier de spams. Si vous ne trouvez toujours pas votre e-mail de confirmation de la CSW68, veuillez contacter csw@unwomen.org dès que possible.

2. L'entrée se fera au **bureau des passes et cartes d'identité de l'ONU.** Aux heures d'affluence, veuillez anticiper des files d'attentes ; **veuillez consulter le bulletin météo quotidien** car le temps à New York en mars peut être imprévisible. Emportez de l'eau et une collation si vous faites la queue aux heures de pointe (lundi 11 et mardi 12 mars). Si vous avez des besoins spéciaux (par exemple, un handicap, une grossesse, un problème de santé), veuillez en informer l'agent ou le membre du personnel de CSW à l'entrée.
   Veuillez noter que les bagages ou valises ne sont ni autorisés au bureau des passes et cartes d'identité de l'ONU ni sur le domaine de l'ONU.

3. Vous devrez présenter vos documents à un personnel de la CSW qui vous guidera vers les guichets d'inscription. Une photo de vous sera prise pour la création de votre badge d'accès.

4. Une fois votre badge acquis, veuillez quitter le bureau des passes et cartes d'identité. **L'attente au bureau n'est pas autorisée.** Afin d'accéder au domaine de l'ONU, dirigez-vous vers l'entrée principale de l'ONU sur 46th Street et First Avenue.

Les délégués d'ONG ayant un badge d'accès ONU annuel (ECOSOC) valides utiliseront ces badges pour la session, et n'auront pas besoin de faire la queue dans les files d'attentes des inscriptions au bureau des passes.

Nous vous rappelons que les Nations Unies ne faciliteront et ne paieront pas les frais liés au voyage, visa, ou logement. Tous les frais sont la responsabilité exclusive du/de la participant/e. **Les Nations Unies ne font payer aucun frais pour la participation aux sessions de la commission de la condition de la femme**.

Dans les locaux de l'ONU, toute personne est tenue de se conformer aux règles de sûreté et de sécurité, ainsi qu'aux règles et procédures de l'organisation. Tout acte qui perturbe le fonctionnement normal des activités programmatiques de l'organisation, tel que les manifestations publiques sous quelque forme que ce soit, y compris, mais sans s'y limiter, les vêtements, les banderoles, les pancartes ou autres moyens écrits ou visuels, ainsi que les sons vocaux/auditifs, les rassemblements ou les manifestations de quelque nature que ce soit, y compris passives, n'est pas autorisé.

Pour plus d'informations sur la CSW68, veuillez consulter : http://www.unwomen.org/en/csw/csw68-2024

Toutes les personnes présentes dans les locaux des Nations Unies sont tenues de coopérer pleinement et à tout moment avec les agents de sécurité des Nations Unies. Le refus de se conformer aux règles applicables peut entraîner une détention temporaire ou l'expulsion des locaux ou l'interdiction d'y accéder, conformément à la section 10 de l'Accord de Siège des Nations Unies et à la circulaire ST/AI/2019/5, intitulée "Autorité des agents de sécurité des Nations Unies".